

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2017

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, BRIAS Geneviève, DAPVRIL Pascale, MAZOYER Martine, MEILLER Caroline

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, LAFERTIN Noël, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel ;

Excusés : Mr MAGNARD Fabrice (pouvoir à Mr ROUDON Gabriel), Mme DUMAS Viviane (pouvoir à Mr BOREL Michel);

Absents : Mr RAYNARD Daniel, Mr TROUVE Martial ;

1. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Convention santé avec le CDG42
- Avenant n°1 avec INTERSTICE (PLU)
- RPQS du Service d'Assainissement Collectif de la commune de Véranne

Le conseil donne son accord à l'unanimité

2. Compte Rendu du 12 septembre 2017

Le compte-rendu du 12 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Convention Service santé du Centre de Gestion de la Loire

La convention actuelle du service de médecine professionnelle (visite périodique) et de médecine préventive prend fin le 31 décembre 2017. Le Centre de Gestion de la Loire propose une nouvelle convention de 3 ans à partir 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020. La cotisation est de 89 €/agent/an.

Le conseil vote à l'unanimité afin que Monsieur le Maire puisse renouveler la convention.

4. INTERSTICE / PLU – Avenant n°1

Concernant la révision du PLU, il est prévu aujourd'hui seulement 2 Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans le marché avec INTERSTICE. Celui-ci en dénombre 5 sur la commune :

- Le jeu de boules (OAP Détaillé)
- Les terrasses du Drevet (OAP Détaillé)
- Le Clos de Véranne (OAP sommaire)
- Le secteur de l'école (OAP sommaire)
- Les Camiers (OAP Détaillé)

Or sur les 5, seules les OAP du jeu de Boules et du Clos de Véranne ont été prévu au contrat. Comme le prévoyait le contrat signé, il pourrait y avoir des ajouts d'OAP par avenant.

Le coût des ajouts :

- 500 € OAP sommaire
- 1500 € OAP détaillé

L'avenant correspond donc à un surplus de 3 500 € pour l'ajout des 3 OAP supplémentaires. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'avenant.

5. Attribution du marché de la STEP de Nurieux

Au vu de la vétusté de la Station d'Épuration (STEP) de Nurieux, et des capacités budgétaires de la commune, un appel d'offre a été effectué en septembre pour la création d'une STEP à filtre à roseaux estimé à 125 000 € HT.

10 entreprises ont consulté le dossier d'appel d'offre. Seules 4 entreprises ont répondu. Sur ces 4 entreprises, 3 réponses ont été retenues. L'analyse des offres c'est faite suivant 2 critères : le prix (50 %) et la technicité (50 %).

L'entreprise ayant obtenu la meilleure note est l'entreprise LMTP avec Montagnier comme sous-traitant pour le terrassement avec une proposition à 129 800 € HT soit 155 760 € TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution du marché à l'entreprise LMTP.

6. Achat tondeuse et reprise de la débroussailleuse

Suite à l'augmentation de surface à tondre, le matériel d'aujourd'hui n'est plus adapté pour les agents techniques de la mairie. Il convient de procéder à la consultation pour l'achat d'une tondeuse permettant de couper et de ramasser l'herbe sur une grande surface. Le devis de fournitures s'élève à 1 332,50 € HT chez *Salaise motoculture*.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de celle-ci.

De plus, *Salaise motoculture* fait une proposition de reprise à hauteur de 500 € pour une débroussailleuse inutilisée depuis 2003.

Le conseil accepte la cession de la débroussailleuse au prix de 500 €.

7. Gestion du Cimetière – Choix prestataire

Afin de ce mettre en conformité avec la législation notamment pour l'obligation de tenir un registre des inhumés et un registre des concessions, des entreprises spécialisées ont été consultées.

Monsieur le Maire propose de commander le service et le logiciel de la société NEOCIM. Celle-ci permet de récupérer les données numériquement et de gérer les différents registres et le suivi du cimetière. Le montant de la prestation est de 6 515,04 € TTC et une maintenance annuelle de 324 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord à la proposition.

8. Indemnité Trésorier

L'indemnité de conseil établi par le Trésorier de Saint-Chamond est d'un montant de 389,41 € pour 2017.

Le conseil municipal donne son accord pour payer cette somme.

9. Salle des Fêtes et des associations

- Monsieur le Maire propose quelques modifications au niveau du tarif de la salle des fêtes. Il propose de rajouter le tarif de 150 € pour les associations du territoire de l'intercommunalité. Pour information, les associations de Véranne disposent de la salle gratuitement et les résidents de Véranne payent 250 €. Par ailleurs, comme convenu lors de dernier conseil, la salle est gracieusement mise à disposition pour l'accueil des familles lors d'enterrement sur la commune. La caution reste de 1 000 €.
Le conseil vote les tarifs à l'unanimité
- Le conseil municipal vote les modifications suivantes du règlement:
 - Modification de l'article 2-3 : le mot « cantonales » est remplacé au profit de la « de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien ».
 - Ajout au niveau de l'article 3-3 : « Pour le reste des déchets (Ordures ménagères), un seul bac est mis à disposition et doit satisfaire au besoin. Les sacs poubelles accolés sont interdits.»
- Une convention sera établie entre les associations et la commune pour les mises à disposition des locaux communaux (salle des fêtes et salle des associations) pour une utilisation régulière hebdomadaire au cours de l'année. Le maire proposera un modèle lors d'une prochaine réunion.
- Une nouvelle demande de créneau a été faite pour lundi de 20h30 à 22h30 par la Guilde des 3 dents. Le conseil donne son accord.

10. RPQS Service Assainissement Collectif

Le RPQS de 2016 a été présenté. Il y a 297 abonnées en 2016, 24 286 m³ d'eaux usées déversés dans les stations. Et le tarif est de 1,07 €/m³ (estimation faite sur la base d'une facture de 120 m³).

Questions Diverses

- **Travaux cimetièrè :** les devis ont été demandés, il y a réflexion sur les différentes solutions techniques possibles.
- **Portail cimetièrè :** Une demande de devis pour remplacer le portail du nouveau cimetière qui est de mauvaise qualité.
- **Ossuaire du cimetièrè :** La commission fleurissement est chargée de fleurir l'ossuaire du cimetière avant la Toussaint.
- **RPQS du SPANC :** Ce rapport est fait par la CCPR. Il y a 177 Installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) sur la commune de Véranne sur 182 usagées. Il y a 6 installations qui non pas été contrôlées. 60 sont déclarées non conformes, 72 conformes avec réserves et 35 conformes. Les contrôles sont à effectuer tous les 10 ans si conforme, tous les 7 ans si conforme avec réserves et tous les 5 ans si non-conforme.
- **RPQS Eau potable :** compétence de la CCPR sur le secteur de l'Oronge. Le rendement des réseaux est à la hausse en 2016 (passe de 77 % à 86 %). Il y a eu 1 km de réseau renouvelé. Et 150 000 € sont prévus pour le schéma directeur. Sur la commune les prélèvements étaient conformes et le prix est passé à 2,35 €/m³ d'eau potable (sur la base de 120 m³)
- **DIA :** Le maire informe les conseillers de la demande d'intention d'aliénation. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.

- **SPL** : La commune a abondé le compte courant de la SPL en 2015. Un premier remboursement d'1/3 a été effectué cette année pour un montant de 867 €.
- **Vœux 2018 du maire** : Ils auront lieu le 5 janvier.
- **Travaux effectués** :
 - o Emploi partiels par l'entreprise DUMAS sur 3 jours avec 4,3 Tonnes d'enrobée utilisé courant septembre facturé 7 224 € TTC.
 - o Reprise du mur de la Nordet par Grangeon pour 4 701 € TTC
 - o Réfection chemins par Grangeon pour 1 020 € TTC
 - o Réfection par Armellié TP du chemin de Gorand au Camiers. Cette voirie est commune à Véranne et Maclas. Ses travaux ont été facturés à 50% à chaque commune soit 2 909,88 € TTC à Véranne.
- **Travaux 2017 restant à faire** :
 - o Cours du Presbytère
 - o Entourage des arbres en pouzzolane 20/40
 - o Enrobé sur la route de Cubusson à la Serve pour 41 m²
 - o Curage fossés de la route de maclas et divers chemins.
- **Cantine** : réponse plutôt négative du trésorier pour le passage à la facturation. Le système des tickets étant plus fiable.
- **Licence IV** : Les propriétaires du « Restaurant La Fontaine » demandent une attestation de non opposition du Maire pour le transfert de la licence IV. Le conseil ne souhaite pas s'engager sans connaître les projets du nouveau propriétaire de l'immeuble.
- **Cérémonie du 11 novembre** : aura lieu à 11h et sera suivie d'un vin d'honneur.
- **Repas du CCAS** : le repas du CCAS aura lieu le 2 décembre 2017 à 12h. Le thème sera la région des Hauts-de-France

La séance est levée à 22h45

Secrétaire de Séance
Caroline MEILLER